

CONCOURS D'ATTACHÉ·E TERRITORIAL·E

SESSION 2022

I - LE CONCOURS D'ATTACHÉ·E TERRITORIAL·E

Les missions des attaché·es territoriaux·ales :

Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Elles/ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique.

Elles/ils peuvent également être chargé·es des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Elles/ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service.

Elles/ils peuvent, en outre, occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales, des mairies d'arrondissement ou de groupe d'arrondissements des communes de Lyon et de Marseille et des conseils de territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence assimilés à des communes et des établissements publics locaux assimilés dans les conditions prévues par les articles 6 et 7 du décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987.

A) Les conditions d'accès au concours

Le concours externe est ouvert, pour 50 % au moins du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux candidat·es titulaires d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret ;

Le concours interne est ouvert, pour 30 % au plus du nombre total des places offertes à l'ensemble des concours, aux fonctionnaires et agent·es des collectivités territoriales, de l'État et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L.5 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agent·es en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.

Les candidat·es à ce concours doivent justifier, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics.

Le troisième concours est ouvert, pour 20 % au plus des postes mis au concours dans chaque spécialité concernée, aux candidat·es justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus, qui peuvent comporter des fonctions d'encadrement, doivent correspondre à la participation à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la gestion administrative, financière ou comptable, de la communication, de l'animation, du développement économique, social ou culturel.

Lorsque le nombre de candidat·es ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %.

B) Le calendrier

Périodes d'inscription	Du 22 mars au 27 avril 2024
Date limite de retour des dossiers	5 mai 2022
Epreuve écrite d'admissibilité	17 novembre 2024
Jury d'admissibilité	8 mars 2023
Epreuves d'admission	Du 03 au 14 avril 2023
Jury d'admission	31 mai 2023

Les concours externe, interne et de troisième voie d'attaché·e territorial·e étaient organisés par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et pour les Centres de gestion de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de l'Oise et de la Somme.

Le nombre de postes ouverts était de 400, répartis de la façon suivante :

Spécialités	Externe	Voie interne	Troisième concours	Total
Administration générale	158	94	62	314
Gestion du secteur sanitaire et sociale	20	11	7	38
Animation	9	4	3	16
Urbanisme et développement des territoires	17	9	6	32
TOTAL	204	118	78	400

La spécialité analyste n'a pas été ouverte pour cette session, car aucun poste n'a été déclaré par les collectivités et établissements publics des Hauts-de-France.

C) Inscriptions

3065 candidat·es se sont inscrit·es au concours et 347 ont été admis·es à concourir.

Voies	Inscrit·es	Admis·es à concourir	Présent·es
Concours externe	1072	850	603 (70,94%)
Concours interne	2121	1851	1569 (84,78%)
Troisième concours	425	364	315 (86,54%)
TOTAL	3618	3065	2487 (81.14%)

II - CANDIDAT·ES ADMIS·ES À CONCOURIR

A) RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Les candidat·es admis·es à concourir étaient au nombre de 3065. La grande majorité était des candidat·es, soit plus des deux tiers, femmes (74 %), ce qui conforte l'idée que cette filière administrative est majoritairement féminine, de par les missions relevant de ce cadre d'emplois.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR					
Voies	Total	Femmes	%	Hommes	%
Concours externe	850	523	61,53 %	327	38,47 %
Concours interne	1851	1375	74,28 %	476	25,75 %
Troisième concours	364	260	71,43%	104	28,57%
TOTAL	3065	2158	70,40 %	907	29,60 %

TRANCHES D'ÂGE	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
20 ans et moins	/	/	/
20 à 29 ans	594 (69,88 %)	52 (2,81 %)	13 (3,57 %)
30 à 39 ans	182 (21,41 %)	671 (36,25 %)	121 (33,24%)
40 à 49 ans	65 (7,65 %)	807 (43,60 %)	171 (46,98 %)
50 ans et plus	9 (1,06 %)	321 (17,34 %)	59 (16,21 %)
TOTAL	850 (100 %)	1851 (100 %)	364 (100 %)

En externe, les candidat·es admis·es à concourir étaient majoritairement âgé·es de 20 à 29 ans, ce qui correspond aux conditions d'accès de cette voie, à savoir un bac + 3. Il s'agit principalement d'étudiant·es, de personnes qui sortent de formation diplômante.

En interne, il s'agit d'agent·es public·ques, de fonctionnaires qui sont dans le déroulement de leur carrière et qui ont donc plus de 4 années de services publics effectifs. Cela correspond donc à la tranche d'âge majoritairement représentée des 40/49 ans. Il en est de même pour le troisième concours, puisqu'il s'agit de candidat·es en reconversion professionnelle ou qui ont travaillé dans le secteur privé avant d'intégrer la fonction publique.

B) ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Les candidat·es admis·es à concourir étaient principalement domicilié·es dans la région des Hauts-de-France (86,56 %) et notamment dans le Nord (près de 51,48 % des candidat·es).

En effet, il s'agit d'un concours national organisé par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et pour ceux des Hauts de France, notamment ceux de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et la Somme.

On peut expliquer l'origine assez diversifiée des candidat·es (hors Hauts de France) par le nombre important de postes ouverts pour cette session.

REPARTITION SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR		
DEPARTEMENTS D'ORIGINE	Nombre de candidat·es	Remarques
/	2	
Auvergne-Rhône-Alpes	72	
Bourgogne-Franche-Comté	8	
Bretagne	7	
Centre-Val de Loire	10	
Grand Est	55	
Guadeloupe	28	
Guyane	2	
Hauts-de-France	2653	Répartition selon les 5 départements : 02 : 117 59 : 1578 60 : 152 62 : 613 80 : 152
Île-de-France	38	
La Réunion	14	

DEPARTEMENTS D'ORIGINE	Nombre de candidat·es	Remarques
Martinique	26	
Normandie	74	
Nouvelle Aquitaine	13	
Occitanie	31	
Pays de la Loire	6	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26	
Guadeloupe	28	

C) NIVEAU DE DIPLÔMES ET PRÉPARATION

Pour le concours externe et ce conformément aux conditions d'accès, les candidat·es sont majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau 6, à savoir une licence.

Le constat est le même en interne, en revanche au troisième concours les candidat·es sont majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau 7 (master, DESS, DEA).

Concernant la source d'informations, la principale étant celle du calendrier des concours du CDG 59, qui est accessible via le site internet du centre de gestion.

Toutes voies confondues, la très grande majorité des candidat·es se sont préparé·es seul·es, alors que les candidat·es en interne ont la possibilité de suivre la préparation audit concours par le biais du CNFPT.

Enfin, la majorité des candidat·es se sont majoritairement inscrit·es en administration générale et ce toutes voies confondues, ce qui correspond logiquement aux principaux emplois et missions de ce cadre d'emplois.

REPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLÔME DES ADMIS·ES A CONCOURIR

	TOTAL	%	Externe	%	Interne	%	Troisième concours	%
/	359	11,71%	154	18,12%	175	9,45%	30	8,24%
Niveau 1 - Aucun diplôme (anciennement niveau VI)	6	0,19%	/	/	5	0,27%	1	0,27%
Niveau 2 (anciennement niveau V bis)	2	0,07%	/	/	2	0,11%	/	/
Niveau 3 - BEP, CAP, Brevet (anciennement niveau V)	121	3,95%	7	0,82%	103	5,56%	11	3,02%

REPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLOME DES ADMIS-ES A CONCOURIR

Niveau 4 - Baccalauréat (anciennement niveau IV)	566	18,46%	60	7,06%	443	23,93%	63	17,30%
Niveau 5 - BTS/DUT/DEUG (anciennement niveau III)	498	16,25%	45	5,30%	388	20,96%	65	17,86%
Niveau 6 - Licence, maîtrise (anciennement niveau II)	861	28,09%	309	36,25%	465	25,12%	87	23,90%
Niveau 7 - Master, DESS, DEA (anciennement niveau I)	628	20,48%	273	32,12%	253	13,67%	102	28,02%
Niveau 8 - Doctorat,... (anciennement niveau I)	7	0,23%	2	0,24%	5	0,27%	/	/
Père ou mère de trois enfants	14	0,46%	/	/	10	0,57%	4	1,10%
Reconnaissance exp prof	3	0,10%	/	/	2	0,11%	1	0,27%
TOTAL	3065	100%	850	100%	1851	100%	364	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS

SOURCE	TOTAL	%	Externe	%	Interne	%	Troisième concours	%
/	439	14,32 %	181	21,29%	228	12,32%	30	8,24%
Autres	373	12,17 %	128	15,06%	193	10,43%	52	14,29%
Bouche à oreille	348	11,35%	194	22,82%	110	5,94%	44	12,10
Calendrier concours	1670	54,49%	294	34,59%	1169	63,16%	207	56,87%
Journal Officiel	16	0,52%	6	0,71%	6	0,32%	4	1,10
Presse	4	0,13%	2	0,47%	1	0,05%	1	0,27%
Site internet du CDG59	215	7,02%	45	5,29%	144	7,78%	26	7,14%
TOTAL	3065	100%	850	100%	1851	100%	364	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION								
PREPARATION	TOTAL	%	Externe	%	Interne	%	Troisième concours	%
/	615	20,07%	255	30 %	313	16,91%	47	12,91%
Autres	142	4,63%	39	4,59 %	82	4,43%	21	5,77%
CNFPT	433	14,13%	64	7,53 %	323	17,45%	46	12,64%
Préparation personnelle	1875	61,17%	492	57,89 %	1133	61,21%	250	68,68%
TOTAL	3065	100 %	850	100%	1851	100%	364	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LES SPECIALITES								
PREPARATION	TOTAL	%	Externe	%	Interne	%	3ème concours	%
Administration générale	2377	100%	689	28,99%	1393	58,60	295	12,41%
Gestion du secteur sanitaire et social	280	100%	48	17,14%	204	72,86	28	10%
Animation	212	100%	25	11,79%	168	79,25%	19	8,96%
Urbanisme et développement des territoires	196	100%	88	44,90%	86	43,88%	22	11,22%
TOTAL	3065	100%	850	100%	1851		364	100%

III - ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

A) DÉROULEMENT

Les candidat·es admis·es à concourir ont passé l'épreuve écrite d'admissibilité le 17 novembre 2022 au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59) ainsi que dans des salles extérieures situées sur la métropole lilloise.

Les épreuves d'admissibilité étaient les suivantes :

✓ Pour le concours externe :

1° Pour l'ensemble des spécialités, une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidat·es, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se

projeter dans leur futur environnement professionnel (durée : quatre heures ; coefficient 3);

2° La rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier :

- Pour les candidat·es ayant choisi la spécialité administration générale, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- Pour les candidat·es ayant choisi la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- Pour les candidat·es ayant choisi la spécialité animation, l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4) ;
- Pour les candidat·es ayant choisi la spécialité urbanisme et développement des territoires, l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale (durée : quatre heures ; coefficient 4).

✓ **Pour le concours interne :**

- Pour les candidat·es ayant choisi la **spécialité administration générale :**

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, **d'un rapport** faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; **coefficient 4**).

- Pour les candidat·es ayant choisi la **spécialité gestion du secteur sanitaire et social :**

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, **d'un rapport** faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; **coefficient 4**).

- Pour les candidat·es ayant choisi la **spécialité animation :**

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, **d'un rapport** faisant appel à l'esprit d'analyse et

de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; **coefficient 4**).

- Pour les candidat·es ayant choisi **la spécialité urbanisme et développement des territoires** :

La rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; **coefficient 4**).

- ✓ **Pour le troisième concours** :

- Pour les candidat·es ayant choisi **la spécialité administration générale** :

La rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4).

- Pour les candidat·es ayant choisi **la spécialité gestion du secteur sanitaire et social** :

La rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4).

- Pour les candidat·es ayant choisi **la spécialité animation** :

La rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4).

- Pour les candidat·es ayant choisi **la spécialité urbanisme et développement des territoires** :

La rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de la/du candidat·e, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Concernant le rôle du jury plénier :

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Pour chacun des concours, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission ».

Se sont présenté·es :

Externe :

Spécialités	Postes	Admis·es à concourir	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale
Administration générale	158	689	492	28.59%	8.83
Gestion du secteur sanitaire et social	20	48	30	25%	7.15
Animation	9	25	16	36%	8.05
Urbanisme et développement des territoires	17	88	65	26.14%	9.14
TOTAL	204	850	603	29.06%	8.76

Interne :

Spécialités	Postes	Admis·es à concourir	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale
Administration générale	94	1393	1177	15.51%	8.84
Gestion du secteur sanitaire et social	11	204	169	17.16%	8.44
Animation	4	169	147	13.02%	9.29
Urbanisme et développement des territoires	9	86	77	10.46%	9.11
TOTAL	118	1852	1570	15.23%	8.85

Troisième concours :

Spécialités	Postes	Admis·es à concourir	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale
Administration générale	62	296	261	11.82%	9.83
Gestion du secteur sanitaire et social	7	28	23	17.86%	7.10
Animation	3	20	14	30%	7.77
Urbanisme et développement des territoires	6	22	19	13.64%	10.72
TOTAL	78	366	317	13.39	8.79

Bilan des corrections - retour des correcteur·rices :

Pour les externes :

❖ La composition :

Le sujet relatif à la composition a été considéré par les correcteur·rices comme pertinent reprenant plusieurs thématiques d'interventions des collectivités

territoriales, d'actualité, transversal et adapté au cadre d'emplois des attaché·es territoriales·aux.

Le sujet permettait aux candidat·es d'aborder la question environnementale sous différents angles (actualité scientifique, législative et règlementaire, inscription du sujet dans l'action publique et les compétences des collectivités territoriales).

Les points forts des candidat·es :

- ✓ De bonnes connaissances sur l'actualité ;
- ✓ Bonne maîtrise de la forme de l'épreuve ;
- ✓ Plan structuré ;
- ✓ Des exemples concrets fournis ;
- ✓ De bonnes idées et de bonnes analyses cohérentes ;
- ✓ Peu de copies blanches ou inachevées.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Pas de définition des notions fournies dans le sujet ;
- ✓ Mauvaise maîtrise de la thématique ;
- ✓ Trop scolaire parfois ;
- ✓ Pas de prise de hauteur ; certaines copies manquent de perspective ;
- ✓ Manque d'analyse sous l'angle des politiques publiques ;
- ✓ Introduction souvent négligée ;
- ✓ Attention aux fautes et à l'écriture ;
- ✓ Parties règlementaire et législative non maîtrisées ;
- ✓ Approche conceptuelle est dans l'ensemble moyenne ;
- ✓ Certains enjeux peu abordés ;
- ✓ Certain·es candidat·es ont développé leurs opinions personnellement en omettant de développer les champs de compétences et les moyens d'actions des collectivités ;
- ✓ Manque d'exemples.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Bien suivre l'actualité et l'évolution législative ;
- ✓ Se projeter en tant qu'attaché·e ;
- ✓ Lire la note de cadrage ;
- ✓ Attention au soin et aux fautes ;
- ✓ Ne pas négliger l'introduction ;
- ✓ Faire des parties équilibrées qui traitent le fond du sujet ;
- ✓ Travailler sur l'élaboration de plans détaillés ;
- ✓ Bien prendre le temps d'analyser chaque terme du sujet ;
- ✓ Lire les revues et publications relatives aux collectivités locales pour pallier au manque de connaissances concrètes ;
- ✓ Mieux appréhender la méthodologie de l'épreuve.

❖ La rédaction d'une note dans la spécialité:

Administration générale :

Les externes ont peu le réflexe RH et mode projet. L'épreuve était adaptée tant sur la nature que sur la durée.

Le sujet était pertinent et adapté à l'épreuve et à l'actualité, même si la notion est pas mal connue par les candidat·es externes. Le sujet est classique et les documents abordent les thèmes attendus (le cadre juridique, les constats, les enjeux, les méthodes de déploiement). Le libellé de l'épreuve et le dossier étaient pertinents.

Les points forts des candidat·es :

- ✓ En général, le formalisme est respecté ;
- ✓ Sujet compris par les candidat·es ;
- ✓ Problématique apparente ;
- ✓ Quelques bonnes introductions ;
- ✓ Plan cohérent ;
- ✓ Bonne maîtrise du temps de l'épreuve.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Peu d'analyse et de réflexion (les conditions de réussite et les enjeux ne sont pas assez approfondis) ;
- ✓ Orthographe ; paraphrase ;
- ✓ Exploitation superficielle du dossier ;
- ✓ Structuration des idées ;
- ✓ Repérer les enjeux et les notions clés ;
- ✓ Lisibilité de l'écriture ;
- ✓ Problème de méthode ;
- ✓ Note pas structurée ;
- ✓ Éléments importants pas toujours repris ;
- ✓ Manque de synthèse et parfois de cohérence entre le plan et son contenu ;
- ✓ Introduction souvent succincte (4 étapes attendues souvent non respectée : accroche, définition, problématique et annonce du plan).

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Prendre conscience que cette note est une aide à la décision ;
- ✓ Construire son plan sur les enjeux du dossier ;
- ✓ Vigilance sur l'écriture ;
- ✓ Veiller à utiliser les documents de réflexion ;
- ✓ Ne pas se limiter aux aspects descriptifs ;

- ✓ Les problématiques centrées sur les enjeux doivent être mieux appréhendées ;
- ✓ S'attacher aux informations essentielles dans le dossier et apprendre à synthétiser ;
- ✓ Travailler la méthodologie de la note ;
- ✓ Suivre une formation.

En conclusion :

Manque de méthodologie pour la plupart des candidat·es.

Animation :

Épreuve adaptée au cadre d'emplois. Sujet d'actualité et au cœur des problématiques de certaines collectivités.

Les points forts des candidat·es :

En général, les candidat·es ont su proposer un plan adapté et en cohérence avec le sujet.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Manque d'analyse et de réflexion ;
- ✓ Beaucoup de candidat·es rendent des copies assez descriptives ;
- ✓ Problématique souvent absente.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Améliorer la compréhension globale ;
- ✓ Sortir la problématique du dossier ;
- ✓ Suivre une préparation concours ;
- ✓ Prendre connaissance de la note de cadrage et des exigences de l'épreuve.

En conclusion :

Même si le sujet était adapté à l'épreuve, le contexte et le dossier proposé laissent peu de liberté aux candidat·es pour se démarquer dans la déclinaison des solutions opérationnelles. (Méthodologie de projet assez classique pour la quasi-totalité des candidat·es avec peu de risque).

Gestion du secteur sanitaire et social :

Sujet d'actualité.

Les points forts des candidat·es :

Dans l'ensemble, les qualités de rédaction sont présentes.

Les faiblesses des candidat·es :

Épreuve de note non préparée par les candidat·es.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

Préparer l'épreuve pour respecter la forme et le contenu.

Urbanisme :

Dossier dense et sujet complexe et protéiforme.

Le sujet est adapté à l'épreuve, tant au regard des connaissances des enjeux territoriaux attendues d'un·e futur·e attaché·e territorial·e que des nécessaires aptitudes à l'argumentation.

Le rôle des intercommunalités dans la politique du logement était un sujet pertinent pour apprécier les connaissances de la/du candidat·e.

Les points forts des candidat·es :

- ✓ Quelques très bonnes copies malgré une épreuve difficile ;
- ✓ De nombreuses copies intéressantes ;
- ✓ Très peu de copies hors sujet ;
- ✓ Formalisme respecté ;
- ✓ Niveau global correct.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Traitement incomplet du dossier ;
- ✓ Plan et mise en perspective quasi inexistant ;
- ✓ Ne répondent pas à la question posée ;
- ✓ Manque d'analyse et de réflexion dans la première partie de l'épreuve ;
- ✓ Difficultés à hiérarchiser les informations et à structurer les idées des documents en omettant parfois des informations essentielles ;
- ✓ La méthodologie de la partie propositions opérationnelles n'est pas suffisamment maîtrisée et les copies sont souvent trop scolaires ;
- ✓ Difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour présenter une note équilibrée et structurée.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

Préparer l'épreuve ;

Se positionner en tant qu'attaché·e territorial·e, pour informer sa/son destinataire, cela nécessite dans les attendus de cette épreuve de disposer d'une connaissance de l'articulation des compétences entre l'État et les intercommunalités.

En conclusion :

- ✓ Dossier ardu et temps de traitement des données présentes insuffisant ;
- ✓ Vigilance au niveau des qualités rédactionnelles (orthographe, grammaire et syntaxe).

❖ La rédaction d'un rapport en interne et en troisième voie :

Administration générale :

Le sujet a été considéré, dans cette spécialité, comme d'actualité, intéressante, pertinente et adapté au cadre d'emploi.

Les documents fournis permettent d'appréhender globalement le sujet. Les documents variés et en nombre suffisant sans être pléthorique (les candidat·es n'étaient pas noyé·es sous les documents).

La mise en situation est conforme aux attentes de l'épreuve, sur un sujet d'actualité.

Le sujet est facilement compréhensible et demandant la mobilisation de connaissances générales des collectivités.

Les points forts des candidat·es :

- ✓ Dans la majorité, les candidat·es maîtrisent l'aspect formel de l'épreuve ;
- ✓ Les candidat·es ont globalement compris le sujet et les enjeux de celui-ci ;
- ✓ Connaissances de la dématérialisation et du rapport à l'utilisateur ;
- ✓ Capacités d'analyse et de restitutions des éléments ;
- ✓ Peu de hors sujet.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Malgré une maîtrise de la forme et des plans souvent corrects, les développements sont souvent trop succincts ou trop scolaires au niveau des solutions opérationnelles
- ✓ Un manque de profondeur d'analyse pour un certain nombre de candidat·es ;
- ✓ Beaucoup ne définissent pas ou mal les solutions à envisager ;
- ✓ Peu de connaissances professionnelles ;
- ✓ Absence de présentation du cadre juridique dans beaucoup de copies ;
- ✓ Des lacunes sur les aspects règlementaires et financiers ;
- ✓ Difficultés pour certain·es à organiser de manière cohérente les développements ;
- ✓ Rapport trop théoriques alors que le sujet est d'actualité ;
- ✓ Syntaxe, grammaire et orthographe ;
- ✓ Lisibilité de l'écriture ;
- ✓ Très peu de prise en compte du contexte énoncé dans la commande ;
- ✓ Manque d'expertise et peu d'apport de connaissances et acquis professionnels ;

- ✓ Mode projet concret ;
- ✓ Manque de volume et de contenu ;
- ✓ Le soin ;
- ✓ Acteur·rices internes ou partenaires trop peu mentionné·es ;
- ✓ Manque de la définition de la notion de gestion des relations à l'usager·e dans la plupart des copies.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Approfondir leurs raisonnements ;
- ✓ Faire attention à la consigne et aux attentes de l'épreuve ;
- ✓ Savoir mettre en avant ses connaissances professionnelles ;
- ✓ Parvenir à se détacher du dossier, prendre du recul et créer davantage de liens entre les différents éléments apportés ;
- ✓ Prendre connaissance de la note de cadrage pour éviter de passer à côté du sujet ;
- ✓ Lire l'actualité et assurer une veille juridique ;
- ✓ Suivre des préparations concours ;
- ✓ Bien lire la commande ;
- ✓ Mieux organiser les solutions opérationnelles en mode projet ;
- ✓ Se relire ;
- ✓ Accorder plus d'importance à la construction du plan et aux enchaînements entre les éléments du dossier ;
- ✓ Améliorer l'expression écrite souvent éloignée de ce qui est attendu d'un·e agent·e de catégorie A ;
- ✓ Suivre des formations.

En conclusion :

- ✓ Beaucoup de candidat·es sont arrêté·es aux documents, en reprenant les éléments sans en comprendre le sens ;
- ✓ Manque de préparation et de culture générale territoriale ;
- ✓ Niveau global décevant ;
- ✓ Les candidat·es ne connaissent pas les attentes de l'exercice.

Animation :

Le sujet est intéressant et d'actualité dans les collectivités et des projets potentiels pour un·e attaché·e.

Les points forts des candidat·es :

- ✓ Maîtrise du formalisme et de la partie propositions opérationnelles.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Des faiblesses dans l'analyse (partie 1) qui se limite souvent à reprendre quelques éléments du dossier mais sans réelle argumentation ;
- ✓ Synthèses des documents ;
- ✓ Propositions ;
- ✓ Pistes de solutions brouillonnes.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Mieux structurer sa copie pour mieux faire ressortir les idées principales avec un plan plus détaillée ;
- ✓ Analyser les documents mis à disposition ;
- ✓ Développer leur culture générale.

En conclusion :

Le niveau des candidat·es est en amélioration comparé aux années précédentes. Toutefois, elles/ils hésitent encore à être ambitieux·ses et originaux·ales dans leurs propositions.

Gestion du secteur sanitaire et social :

Le sujet est d'actualité pour les départements, avec des enjeux sociétaux forts et en lien direct avec l'actualité.

Les points forts des candidat·es :

- ✓ Des réponses structurées avec des plans apparents et matérialisés ;
- ✓ Méthodologie de projet présente ;
- ✓ Compréhension du sujet par la plupart des candidat·es.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Quelques candidat·es ne répondent pas à la commande passée ;
- ✓ Paraphrases, manque d'argumentation ;
- ✓ Méconnaissance des schémas départementaux.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Travailler la méthode, l'esprit de synthèse et l'analyse de documents ;
- ✓ Prendre du recul par rapport au sujet ;
- ✓ Identifier le cadre légal applicable ;
- ✓ Bien lire la commande.

En conclusion :

- ✓ Niveau des candidat·es faible ;
- ✓ Des maladresses de style et des propos peu élaborés.

Urbanisme :

Le sujet est considéré d'actualité qui positionne la/le candidat·e dans une place d'agent·e.

Les points forts des candidat·es :

Les candidat·es sont préparé·es pour la majorité notamment dans le respect de la méthodologie de la note.

Les faiblesses des candidat·es :

- ✓ Manque de profondeur dans l'analyse et notamment sur le côté juridique ;
- ✓ Mode projet insuffisamment développé.

Les conseils des correcteur·rices aux candidat·es :

- ✓ Être plus audacieux·ses dans les propositions et veiller à ne pas oublier que toute démarche se pilote politiquement et techniquement ;
- ✓ Mieux appréhender l'environnement juridique des sujets.

En conclusion :

Le niveau des candidat·es est globalement bon, avec de vraies capacités d'analyse et une aisance rédactionnelle. Il faut mieux assumer le rôle d'attaché·e et faire des propositions avec un mode opérationnel au pilotage adapté.

B) RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

Le jury a arrêté la liste des candidat·es admissibles, d'après le total des points qu'elles/ils ont obtenu à l'ensemble des épreuves d'admissibilité, lors du jury d'admissibilité qui a eu lieu le 8 mars 2023.

- Pour le concours externe, les résultats sont les suivants :

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es présent·es	Taux de présence	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	158	485	71,41%	8,75	15	0
Gestion du secteur sanitaire et social	20	30	62,50%	7,15	12,21	3,75
Animation	9	16	64%	8,05	13,14	3 ,39

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es présent·es	Taux de présence	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Urbanisme et développement des territoires	17	65	73,86%	9,03	14,43	0
TOTAL	204	596	70,94	8,68	15	0

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es Présent·es	Seuils d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Administration générale	158	689	485	10	147*
Gestion du secteur sanitaire et social	20	48	30	11,46	2
Animation	9	25	16	10,50	4
Urbanisme et développement des territoires	17	88	65	10,29	26
TOTAL	204	850	596		179

*Deux candidat·es sont éliminé·es pour cause de signe distinctif.

Six copies ont été considérées comme identifiées par les membres du jury, ces candidat·es ont donc été éliminé·es par le jury plénier. Soit un nombre total de 179 candidat·es admissibles.

- Pour le concours interne, les résultats sont les suivants :

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es Présent·es	Taux de présence	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	94	1177	84,49%	8,82	16,50	0
Gestion du secteur sanitaire et social	11	169	82,84%	8,34	14,75	0
Animation	4	147	86,90%	9,33	17	1
Urbanisme et développement des territoires	9	77	89,53%	9,11	16,25	2,75
TOTAL	118	1570	84,76%	8,83	17	0

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es Présent·es	Seuils d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Administration générale	94	1393	1177	11	334
Gestion du secteur sanitaire et social	11	204	169	11	34
Animation	4	169	147	13	18
Urbanisme et développement des territoires	9	86	77	11	24
TOTAL	118	1852	1570		410

Cinq copies ont été considérées comme identifiées par les membres du jury. Ces candidat·es ont été éliminé·es. Soit un nombre total de 410 candidat·es admissibles.

- Pour le troisième concours, les résultats sont les suivants :

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es présent·es	Taux de présence	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	62	261	88,14%	9,81	16,50	0
Gestion du secteur sanitaire et social	7	23	82,14%	7,10	13,50	2
Animation	3	14	68,42%	7,85	16,25	1,50
Urbanisme et développement des territoires	6	19	86,36%	10,72	15	5,75
TOTAL	78	317	86,54%	9,59	16,50	0

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuils d'admissibilité	Nombre de candidat·es admissibles
Administration générale	62	296	261	10	124
Gestion du secteur sanitaire et social	7	28	23	10,25	4
Animation	3	20	14	10,50	3
Urbanisme et développement des territoires	6	22	19	10,25	12
TOTAL	78	366	317		143

Une copie a été considérée comme identifiée par les membres du jury. Cette/ce candidat·e a été éliminé·e. Soit un nombre total de 143 candidat·es admissibles.

IV - ÉPREUVES D'ADMISSION

A) DÉROULEMENT

À titre liminaire, la session 2022 des concours d'attaché·e territoriaux·ales·aux ont été ouverts sous les dispositions dérogatoires liées au Covid (*décret n°2022-529 du 12 avril 2022 portant adaptation temporaire d'épreuves de certains concours de la fonction publique territoriale en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19*).

En pratique, cela signifie que les épreuves de langue, notamment, ont été suspendues et ce qu'elles soient obligatoires ou facultatives.

Cela concerne :

- En externe, l'épreuve orale de langue vivante d'une durée de quinze minutes comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix de la/du candidat·e au moment de l'inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée : quinze minutes, avec préparation de même durée ; coefficient 1).
- En interne et au 3^{ème} concours, une épreuve orale facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix de la/du candidat·e : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne (durée de l'épreuve : quinze minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

Les épreuves d'admission :

- **Pour le concours externe :**

« 1° Un entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, les connaissances administratives générales du candidat et sa capacité à les exploiter, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie.

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, à partir d'une fiche individuelle de renseignement dont le modèle est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet la fiche précitée au service

organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. La fiche de présentation n'est pas notée (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation par le candidat ; coefficient 4). Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L.412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission ».

- **Pour le concours interne :**

« 1° Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus de présentation ; coefficient 5) ;».

- **Pour le troisième concours :**

1° Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales.

L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 5) ; »

Dates des épreuves d'admission :

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 03 au 14 avril 2023, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

✓ **Retour sur les épreuves d'admission des examinateur·rices :**

Le cadre d'emploi des attaché·es implique une posture que peu de candidat·es ont su démontrer ce jour en particulier dans la spécialité administration générale.

Le niveau des candidat·es inscrit·es en interne est moyen par rapport à celui de celles/ceux inscrit·es en externe.

Le même constat est à faire au niveau des connaissances de l'environnement territorial : des lacunes en déontologie, au niveau des mises en situation (pas de projection sur les conséquences).

Un manque de réactivité a également été souligné lors des échanges et les candidat·es ont du mal à sortir de leur cadre d'emploi et à se projeter.

Le niveau est moyen et variable (notes entre 9 et 16) selon la provenance des candidat·es, avec parfois un manque de connaissances et de prise de hauteur.

La posture professionnelle n'est pas du niveau de celle attendue d'un·e attaché·e territorial·e pour de nombreux·ses candidat·es.

Il est à noter que le niveau des candidat·es inscrit·es en externe semble meilleur que celui de celles/ceux inscrit·es en interne

Concernant le projet professionnel, il se limite souvent à une mobilité interne avec responsabilités accrues du fait du cadre d'emploi.

Les candidat·es ont préparé leur exposé mais n'ont pas approfondi les sujets sur la réglementation. Elles/ils ont des connaissances sur l'environnement territorial mais elles/ils se limitent souvent à leur propre environnement professionnel. De même pour les connaissances sur la partie professionnelle, il y a un manque d'approfondissement ; difficile pour les candidat·es de passer de la théorie à la pratique. Concernant le projet professionnel, celui-ci manque souvent de maturité ou une motivation autre que la légitimation du poste et du grade.

Bon nombre de candidat·es semblent être préparé·es lors de leur exposé de 10 minutes. Cependant, les connaissances administratives sont souvent lacunaires. Un manque de hauteur se fait sentir. Concernant leurs connaissances de l'environnement territorial, des connaissances qui manquent parfois de précisions voire de conviction. Toutefois, les connaissances relatives à la partie professionnelle sont davantage affirmées. Les candidat·es se montrent être des spécialistes dans leur champ d'action.

Concernant leur motivation, elle est présente pour accéder au cadre d'emploi des attaché·es mais les projets professionnels sont souvent à affiner.

B) RÉSULTATS D'ADMISSION

« Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Pour chacun des concours, le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission.

A l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, dans la limite des places mises au concours, une liste d'admission.

Cette liste est distincte pour chacun des concours et fait mention de la spécialité choisie par le candidat.

En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Pour chacun des concours, le président du jury transmet la liste d'admission ainsi établie au président du centre de gestion organisateur avec un compte rendu de l'ensemble des opérations.».

- Pour le concours externe :

Spécialités	Postes	Admissibles	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	158	147	144	2.04 %	11.77	15.85	7.50
Gestion du secteur sanitaire et social	20	2	2	0.00 %	12.22	12.96	11.48
Animation	9	4	4	0.00 %	12.30	15.17	10.29
Urbanisme et développement des territoires	17	26	26	0.00 %	11.65	14.88	8.85
TOTAL	204	179	176	1.68 %	11.77	15.85	7.50

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admissibles	Candidat·es Présent·es	Seuils d'admission	Candidat·es admis·es
Administration générale	158	147	144	11,29	90
Gestion du secteur sanitaire et social	20	2	2	11,48	2
Animation	9	4	4	10,29	4
Urbanisme et développement des territoires	17	26	26	11	17
TOTAL	204	179	176		113

Spécialités	Postes	Admissibles	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	94	334	321	3.89 %	11.80	16.89	6.94
Gestion du secteur sanitaire et social	11	34	32	5.88 %	11.65	15.72	7.78
Animation	4	18	18	0.00 %	12.56	16.28	9.11
Urbanisme et développement des territoires	9	24	23	4.17 %	11.39	15.50	6.56
TOTAL	118	410	394	3.90 %	11.80	16.89	6.56

- Pour le concours interne :

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admissibles	Candidat·es Présent·es	Seuils d'admission	Candidat·es admis·es
Administration générale	94	334	321	11,83	161
Gestion du secteur sanitaire et social	11	34	32	10,89	20
Animation	4	18	18	13,67	8
Urbanisme et développement des territoires	9	24	23	11,89	9
TOTAL	118	410	394		198

- Pour le troisième concours :

Spécialités	Postes	Admissibles	Présent·es	Taux d'absentéisme	Moyenne Générale	Note la plus haute	Note la plus basse
Administration générale	62	124	121	2.42 %	11.48	16.61	5.89
Gestion du secteur sanitaire et social	7	4	4	0.00 %	12.33	13.39	10.39
Animation	3	3	3	0.00 %	11.04	15.83	8.28
Urbanisme et développement des territoires	6	12	12	0.00 %	12.52	16.33	9.00
TOTAL	78	143	140	2.10 %	11.59	16.61	5.89

Spécialités	Nombre de postes	Candidat·es admissibles à concourir	Candidat·es présent·es	Seuils d'admission	Nombre de candidat·es admis·es
Administration générale	62	124	121	11,44	62
Gestion du secteur sanitaire et social	7	4	4	10,39	4
Animation	3	3	3	15,83	1
Urbanisme et développement des territoires	6	12	12	12,67	6
TOTAL	78	143	140		73

C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

○ RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'ÂGE

Parmi les 384 lauréat·es :

- 282 sont des femmes, ce qui représente 73,44 % ;
- 102 sont des hommes, ce qui représente 26,56 %.

Toutes voies et spécialités confondues, la majorité des lauréat·es était des femmes et les plus nombreux·ses à avoir été admis·es étaient âgé·es de 30 à 39 ans, alors que la majorité des candidat·es admis·es à concourir étaient âgé·es de 40 à 49 ans.

TRANCHES D'AGE	TOTAL	Concours externe	%	Concours interne	%	Troisième concours	%
Tranche de 20 à 29 ans	101	89	88,12%	9	8,91%	3	2,97%
Tranche de 30 à 39 ans	149	20	13,42%	101	67,79%	28	18,79%
Tranche de 40 à 49 ans	118	4	3,39%	79	66,95%	35	29,66%
Tranche de plus de 50 ans	16	/	0%	9		7	
TOTAL	384	113	100%	198	100%	73	100%

○ **ORIGINE GÉOGRAPHIQUE**

DEPARTEMENT D'ORIGINE	TOTAL	Concours externe	Concours interne	Troisième concours
AISNE	8	1	6	1
NORD	204	70	98	36
OISE	18	2	12	4
PAS-DE-CALAIS	57	14	37	6
SOMME	21	4	15	2
AUTRES DEPARTEMENTS	76	22	30	24

○ **FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES**

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
77	215	22	70

Pour conclure, les candidat·es doivent s'entraîner pour pouvoir appréhender sereinement les différentes épreuves du concours.

Les candidat·es doivent avant toute chose, commencer par prendre connaissance et lire attentivement la brochure dudit concours et impérativement les notes de cadrage afférentes à chaque épreuve. Il est également impératif de se munir des annales et de lire les meilleures copies des dernières sessions.

Le jury constate un manque évident de préparation, notamment chez les candidat·es du troisième concours, qui s'explique par l'unique épreuve écrite d'admissibilité. Le jury le déplore puisque les candidat·es internes ont pourtant un accès à la formation dispensée par le CNFPT.

Quel que soit l'épreuve, celle-ci doit être préparée, réfléchie. L'environnement territorial doit être maîtrisé, il s'agit d'un préalable nécessaire à ce type de

concours. Les candidat·es doivent également être au fait de l'actualité territoriale et des réformes en cours ou à venir.

Les membres du jury attendent des candidat·es qu'elles/ils démontrent leurs capacités à occuper un poste d'attaché·e territorial·e, tant par leurs connaissances, compétences que par leur posture professionnelle.

Fait à Lezennes,
Le, 15 septembre 2023

La Présidente du jury,
Madame Catherine PROUVEUR